

Carrière non désirée



À Nort-sur-Erdre, le projet de sablière (ici photo d'une carrière dans la Sarthe) rencontre des difficultés à voir le jour. Photo DR

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet de carrière prévu par la société Chassé.

Le projet de carrière à Nort-sur-Erdre a subi un revers. Le commissaire enquêteur vient de rendre un avis défavorable au projet après l'enquête publique achevée le 7 juillet.

Un avis justifié en « tenant compte de la haute sensibilité écologique du secteur et du classement de la nappe de Nort-sur-Erdre dans la liste des 500 captages prioritaires Grenelle, de l'avis réservé du conseil municipal de Nort-sur-Erdre, des avis défavorables formulés par les conseils municipaux de Casson, Petit-Mars et Sucé-sur-Erdre, de

l'avis défavorable du conseil général, des visites effectuées sur le terrain,... », indique-t-il dans son rapport.

Opposition farouche

Il souligne aussi la non-conformité du projet avec le Plan local d'urbanisme de Nort-sur-Erdre, les soucis liés aux itinéraires pour le transport des matériaux extraits et le devenir des plans d'eaux résiduels.

Avis défavorables ou réservés de quatre conseils municipaux

Dès le départ, ce projet a suscité une opposition rapide des riverains réunis en association (voir ci-des-

sous). Une manifestation a même été organisée lors d'un récent conseil municipal nortais.

« Projet qui tient la route »

Le projet n'est pas enterré pour autant. « Il est clair qu'on n'abandonne pas le projet », a déclaré hier Alain Vaillant, directeur des sociétés de carrières Chassé, exploitant notamment une carrière de roches à Petit-Mars. « On regrette que des avis aient été donnés sans connaissance du dossier. On souhaite donc répondre aux conclusions du rapport du commissaire enquêteur et redéposer plus tard un dossier devant la préfecture ». Avant d'en arriver là, la société doit lever un obstacle majeur : l'incompatibilité

avec le plan local d'urbanisme de Nort-sur-Erdre. Des discussions doivent donc être engagées avec la mairie.

Dans le meilleur des cas, un nouveau dossier devrait être déposé dans six mois voire un an. « Il n'y a pas de problème sur le plan technique et sur le plan de la protection de l'environnement », assure le directeur, « c'est un projet qui tient la route et qui n'est pas profitable qu'à l'entreprise. Aujourd'hui, le sable vient de loin ». Reste à convaincre les nombreux opposants. Ceci dans un climat de crispations autour du projet d'aéroport pour une société filiale d'Eurovia du groupe Vinci. ■

Caroline Tréman

caroline.treman@presse-ocean.com